



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

AFFICHAGE LE :

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND (jusqu'à la délibération n° 2017.12.309), Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , André TITE , Catherine DONZEAU-HOUGH , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel GALAND (à partir de la délibération n° 2017.12.310), Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, David REDON pouvoir à Georges DELABROY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Gérard MOULINIER, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

---

Avant l'ouverture de la séance du Conseil communautaire, Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Département de la Gironde, présente à l'assemblée les évolutions législatives et réglementaires concernant les « chefs de filât » départementaux (solidarité humaines, solidarités territoriales).

Monsieur le Président informe de la projection d'un diaporama sur la présentation du centre aquatique en fin de séance.

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Sabine AGGOUN
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 50

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 15

Nombre de conseillers absents : 13

### ADMINISTRATION GENERALE

**Adoption des procès-verbaux des séances des 9 et 31 janvier, 17 février, 16 mai et 17 novembre 2017 à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

**2017-12-298 : Communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau communautaire pris depuis la séance du 17 novembre 2017**

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau pris depuis la séance du Conseil communautaire de La Cali du 17 novembre 2017.

**2017-12-299 : Délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Président**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de compléter la délégation à Monsieur Le Président comme suit : « **19- Signer les attestations relatives à la conformité des travaux effectués par les communes membres au programme économie d'énergie dans le territoire à énergie positive pour la croissance verte dont La Cali est lauréat** » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer une partie de ses attributions ci-dessus déléguées à un ou plusieurs Vice-Présidents.

Monsieur le Président rendra compte à chacune des séances du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

**Récapitulatif des pouvoirs délégués par délibération n° 2017.01.007 en date du 9 janvier 2017, délibération n° 2017-09-233 en date du 25 septembre 2017 et de la présente délibération n°2017.12.299 :**

- 1- Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi qu'octroyer des garanties d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public,
- 2- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 3- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 4- Accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance,
- 5- Créer, modifier, ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et les actes afférents à l'exécution des régies de recettes et de dépenses,

- 6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions et de charges,
- 7- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €, ainsi que la mise en réforme des biens,
- 8- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 9- Intenter au nom de la communauté toutes les actions en justice pour tout contentieux intéressant la communauté tant en défense qu'en recours et devant toute juridiction y compris le droit de se constituer partie civile,
- 10- Procéder à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 3 000 000 € ; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs index,
- 11- Signer les conventions relatives à la délégation de compétence des services de transport scolaires avec les Autorités Organisatrices de Transport de second rang (AO2) sur le territoire de La Cali,
- 12- Valider les programmes d'opérations d'investissement,
- 13- Signer les autorisations de domiciliation relatives aux ventes de terrains des zones d'activités économiques,
- 14- Signer les déclarations préalables pour les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions,
- 15- Signer tous les actes afférents à la démarcation, et aux calculs des superficies des propriétés foncières, notamment le bornage, l'arpentage et la clôture,
- 16- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,
- 17- Signer les conventions relatives à l'accueil des collaborateurs bénévoles,
- 18- Recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3 (non permanents) et 3-1 (remplacement temporaire de titulaire) de la loi du 26 janvier 1984, déterminer les niveaux de recrutements et de rémunération de ces agents contractuels selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, signer les contrats afférents et prévoir l'inscription au budget principal des crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges correspondantes.
- 19- Signer les attestations relatives à la conformité des travaux effectués par les communes membres au programme économie d'énergie dans le territoire à énergie positive pour la croissance verte dont La Cali est lauréat.

## **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

### **2017-12-300 : Modification des statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'approuver le projet de statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Libournais annexé à la délibération.

### **2017-12-301 : Signature de la convention cadre avec l'Établissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre entre l'EPF et La Cali annexée à la présente délibération et ses avenants éventuels,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer, le cas échéant, les conventions opérationnelles prises en application de la présente convention cadre et leurs avenants éventuels dès lors qu'il n'y a pas d'engagement financier de la part de La Cali.

### **2017-12-302 : Acquisitions foncières sur la commune de Lagorce**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), compte tenu de l'importance de constituer une assise foncière d'un seul tenant dans le cadre d'une éventuelle vente du domaine du Maine Pommier dans le contexte de reconversion touristique, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles n°392, 399, 415, 416 et 418 appartenant Messieurs Serge et Gérard Grugier, d'une superficie totale de 2.956 m<sup>2</sup> pour un coût total de 887 € TTC,
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession,
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'achat de ces parcelles de terrain.

### **2017-12-303 : Acquisition foncière sur la commune de Lagorce**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), compte tenu de l'importance de constituer une assise foncière d'un seul tenant dans le cadre d'une éventuelle vente du Domaine du Maine Pommier dans le contexte de reconversion touristique et considérant la valeur symbolique de la somme qui est formulée par la Mairie de Lagorce, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle n°506 de 220 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique appartenant à la commune de Lagorce,
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession,
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'achat de cette parcelle de terrain.

### **2017-12-304 : Modification du PLU d'Espiet**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil Communautaire décide :

- de prescrire la modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Espiet afin de permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque sur des terrains sis lieu-dit « Chauveau ».
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Espiet.

### **2017-12-305 : Modification de documents d'urbanisme de la commune de Guîtres**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser l'achèvement de la procédure de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guîtres.

### **2017-12-306 : Dagueys/centre aquatique : Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Libourne**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil Communautaire décide :

- de déclarer d'intérêt général les projets d'aménagement du Parc d'Activités Économique Ballastière-Dagueys et la création du centre aquatique sur le territoire de la commune de Libourne ;
- de déclarer que le caractère d'intérêt général de cette opération repose sur les motifs et les considérations figurant dans le document annexé à la présente délibération et intitulé « 1.6 Dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.L.U. de la ville de Libourne »
- de prendre acte des modifications conformes à l'intérêt général et ne remettant pas en cause l'économie générale du plan qui ont été apportées compte-tenu de l'enquête publique et des avis rendus par les personnes publiques associées ;
- d'approuver la mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme de Libourne, telle qu'annexée à la présente délibération, ensemble la déclaration de projet prononçant l'intérêt général de l'opération ;
- de dire que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage prévues par l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

### **2017-12-307 : Engagement de La Cali dans l'appel à projets régional "structuration touristique des territoires aquitains"**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'engagement de La Cali dans ce partenariat, dans le cadre de la réponse à l'Appel à Projets « structuration Touristique des Territoires Aquitains » ;
- de valider les 4 axes prioritaires qui constituent le fondement du projet touristique partagé à l'échelle du Libournais ;
- d'acter le dispositif de pilotage et de coordination porté par le PETR afin de mener à bien ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les dossiers de demande de financement qui en découleront.

## **2017-12-308 : Convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais 2018-2020**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais.

## **2017-12-309 : Subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal dans le cadre de la manifestation "Libourne fête le vin" 2017**

A l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide de verser une subvention de 15 000 € à l'Office de tourisme Intercommunal du libournais pour la réalisation de l'événementiel « Libourne fête le vin 2017 ».

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

## **2017-12-310 : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de la ville de Coutras**

A la **majorité, par 61 voix pour et 3 abstentions** (*Jean-Louis ARCARAZ, Monique JULIEN, Sandy CHAUVEAU*), le Conseil communautaire donne un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Coutras sur l'année 2018 :

- 14 janvier 2018
- 21 janvier 2018
- 24 juin 2018
- 1<sup>er</sup> juillet 2018
- 8 juillet 2018
- 26 août 2018
- 2 septembre 2018
- 2 décembre 2018
- 9 décembre 2018
- 16 décembre 2018
- 23 décembre 2018
- 30 décembre 2018

**Information – Parc d'Activités de Frappe 2 : permis de construire**

## **FINANCES ET FISCALITE**

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

## **2017-12-311 : Détermination du montant des attributions de compensation aux communes suite à l'adoption du rapport n°1 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 28 septembre 2017**

A l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire, sur la base du rapport n°1, décide de déterminer les nouvelles attributions de compensation des communes concernées par ces évaluations comme suit :

COLLECTIVITES	Produit TP	Charges évaluées avant le 01/01/2017	AC provisoire validées le 09/01/2017	CLECT N°1	Total charges	Montant de l'AC 2017
				SDIS		
Abzac	315 801,00	27 814,87	287 988,13	28 725,16	56 540,03	259 260,97
Arveyres	343 297,00	141 218,00	202 079,00	29 403,66	170 621,66	172 675,34
Bayas	23 969,00	-393,78	24 362,78	7 637,98	7 244,20	16 724,80
Les Billaux	173 501,00	-4 596,88	178 097,88	14 545,26	9 948,38	163 552,62
Bonzac	28 641,00	-581,29	29 222,29	11 274,34	10 693,05	17 947,95
Cadarsac	1 864,00	6 381,00	-4 497,00	4 394,41	10 745,41	-8 881,41
Camiac et Saint Denis	6 674,00	12 255,00	5 780,00	4 540,98	16 795,98	1 239,02
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	-363,30	45 961,30	7 046,54	6 683,24	38 914,76
Chamadelle	5 203,00	-3 342,88	1 860,32	10 143,39	13 486,07	-8 283,07
Coutras	1 449 759,00	351 886,24	1 097 872,76	126 470,77	478 357,01	971 401,99
Dagnac	4 918,00	16 725,00	5 780,00	7 255,17	23 980,17	-1 475,17
Dardenac	15 851,00	3 135,00	12 716,00	1 096,06	4 231,06	11 619,94
Les Églisottes-et-Chalaures	179 205,00	31 321,57	147 883,43	34 971,28	66 292,85	112 912,15
Espiet	27 863,00	23 415,00	4 448,00	9 516,99	32 931,99	-5 068,99
Le Feu	12 533,00	1 707,93	10 825,07	6 872,46	8 580,39	3 952,61
Génissac	74 919,00	43 284,73	31 634,27	23 957,95	67 242,68	7 676,32
Gours	96 157,00	-347,17	96 504,17	6 733,28	6 386,11	89 770,89
Guitres	90 579,00	-1 375,05	91 954,05	26 672,09	25 297,04	65 281,96
Izon	191 139,00	346 892,00	-155 753,00	70 377,46	417 269,46	-226 130,46
Lagarce	221 793,00	-1 229,79	223 022,79	23 853,55	22 623,76	199 169,24
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	-10 952,42	66 340,42	11 378,68	426,26	54 961,74
Lapouyade	15 793,00	-403,67	16 196,67	7 829,38	7 425,71	8 367,29
Libourne	12 183 168,00	2 436 525,88	9 746 642,12	395 349,45	2 831 875,33	9 351 292,67
Maransin	14 046,00	-823,48	14 869,48	15 971,97	15 148,51	-1 102,51
Mulon	69 905,00	33 555,75	36 349,25	16 667,92	50 223,67	19 681,33
Nérigean	40 981,00	32 078,00	8 883,00	15 745,74	47 823,74	-8 862,74
Les Peintures	44 948,00	5 824,54	39 123,46	21 400,33	27 224,87	17 723,13
Pomerol	82 293,00	508,63	81 784,37	15 449,99	15 958,62	66 334,38
Porchères	11 063,00	-697,91	11 760,91	13 536,16	12 838,25	-1 775,25
Puyornand	13 133,00	-240,42	13 373,42	4 662,84	4 422,42	8 710,58
Sablons	51 311,00	-1 092,54	52 403,54	21 191,55	20 099,01	31 211,99
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	-412,64	33 676,64	8 003,37	7 590,73	25 673,27
Saint-Christophe-de-Double	78 826,00	2 107,17	76 518,83	10 874,18	12 981,35	65 644,65
Saint-Ciers-d'Abzac	52 803,00	-995,67	53 598,67	19 312,49	18 316,82	34 286,18
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	19 699,98	594 902,02	74 135,64	93 835,62	520 766,38
Saint-Germain-du-Puch	113 207,00	147 290,00	-34 083,00	35 006,03	182 296,03	-69 089,03
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00	-358,81	6 674,81	6 959,46	6 603,65	-284,65
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	-548,95	27 552,95	10 647,95	10 099,00	16 905,00
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	100 160,74	325 264,26	39 634,12	139 794,86	285 630,14
Saint-Quentin-de-Baron	74 974,00	46 338,00	28 636,00	17 155,00	63 493,00	11 481,00
Saint-Sauveur-de-Puyornand	37 600,00	3 191,11	34 408,89	6 437,43	9 628,54	27 971,46
Saint-Seurin-sur-l'Isle	935 434,00	218 278,36	717 155,64	42 661,42	260 939,78	674 494,22
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	-446,74	10 339,74	8 664,54	8 217,80	1 675,20
Tizac-de-Curton	23 247,00	10 176,00	13 071,00	5 306,53	15 482,53	7 764,47
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00	-415,33	7 516,33	8 055,57	7 640,24	-539,24
Vayres	971 090,00	242 018,00	729 072,00	47 968,04	289 986,04	681 103,96
Montant total	19 301 659,00	4 280 835,36	15 049 771,64	1 335 484,56	5 616 319,92	13 714 287,08

**2017-12-312 : Budget principal : révision des autorisations d'engagement/crédits de paiement et des autorisations de programme/crédits de paiement au titre de l'année 2017**

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement au titre de l'année 2017 pour ces trois opérations :

Ces ajustements sont pris en compte dans la DM n°1 du Budget Principal.

1) Autorisation de programme n°2013-3 / Aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux situés à Coutras

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2017	Montant des CP 2017
Actualisation DM n°1		+ 40 000 €		+ 40 000 €
Chapitre 23 Article 2312 AAGV 1	Aménagement du terrain	1 831 564 €	1 751 564 €	80 000 €

2) Autorisation de programme n° 2017-11 / Aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à Vayres

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Montant des CP		
			2017	2018	2019
Actualisation DM n°1			- 20 000 €	+ 20 000 €	
Chapitre 23 Article 2312 AAGV5	Aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à Vayres	807 300 €	0 €	795 570 €	11 730 €

3) Autorisation d'engagement n°2014-1 / Études préalables Dagueys/Pradasses

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Mandaté avant 2017	Montant des CP 2017
Actualisation DM n°1		+ 25 000 €		+ 25 000 €
Chapitre 011 Article 617 DGA3	Études préalables Dagueys/Pradasses	341 000 €	207 462 €	133 538 €

**2017-12-313 : Budget principal : décision modificative n°1**

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Section de Fonctionnement					
Chapitre	Sens	Objet	BP 2017	DM	Total BP 2017
011	Dépenses	Charges à caractère général	5 800 632,24 €	+ 123 600 €	5 924 232,24 €
65		Autres charges de gestion courante	15 085 408,61 €	- 7 093.16 €	15 078 315.45 €
014		Atténuation de produits	12 750 573,02 €	+ 360 000 €	13 110 573,02 €
67		Charges exceptionnelles	10 000 €	+ 43 000 €	53 000 €
023		Virement à la section d'Investissement	1 500 000,55 €	+ 584 895 €	2 084 895,55 €
022		Dépenses imprévues	1 278 584,75 €	+ 1 219 367.16 €	2 507 951,91 €
<b>Total des dépenses</b>				<b>+ 2 323 769 €</b>	

73	Recettes	Impôts et taxes	32 062 987 €	+ 2 336 625 €	34 399 612 €
74		Dotations et participations	12 720 355,06 €	- 12 856 €	12 717 499,06 €
<b>Total des Recettes</b>				<b>+ 2 323 769 €</b>	

Section d'Investissement					
Chapitre	Sens	Objet	BP 2017	DM	Total BP 2017
26	Dépenses	Participations et créances	0 €	10 €	10 €
27		Autres immobilisations financières	737 906,94 €	- 712 906,94 €	25 000 €
<b>Total des dépenses</b>				<b>- 712 896,94 €</b>	
10	Recettes	Dotations, fonds divers	4 875 611,50 €	- 133 788,09 €	4 741 823,41 €
16		Emprunts	4 641 108,86 €	- 1 341 108,86 €	3 300 000 €
27		Autres immobilisations financières	12 500 €	+ 177 105,01 €	189 605,01 €
021		Virement de la section de Fonctionnement	1 500 000,55 €	+ 584 895 €	2 084 895,55 €
<b>Total des Recettes</b>				<b>- 712 896,94 €</b>	

#### 2017-12-314 : Budget annexe transport : décision modificative n°1

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à ajuster les crédits comme suit :

Section de Fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2017	DM	Total budget 2017
65	6572	Dépenses	Subvention d'équipement	74 000 €	- 27 100 €	46 900 €
	6542	Dépenses	Créances éteintes	200 €	2 100 €	2 300 €
67	6743	Dépenses	Subventions exceptionnelles	623 600 €	25 000 €	648 600 €
<b>TOTAL</b>					<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

#### 2017-12-315 : Budget annexe parc d'activités d'Eygreteau : décision modificative n°1

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement					
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2017	DM	Total budget 2017
042	Dépense	Variation de stocks	84 347 €	+ 277 960 €	362 307 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 277 960 €</b>	
70	Recette	Vente de terrains	51 350 €	+ 173 450 €	224 800 €
77	Recette	Subvention du Budget Principal	74 284 €	+ 104 510 €	178 794 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 277 960 €</b>	

Section d'investissement					
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2017	DM	Total budget 2017
16	Dépense	Emprunt et avance du budget principal	245 000 €	+ 117 307 €	362 307 €
TOTAL				+117 307 €	
16	Recette	Avance du budget principal	160 653 €	- 160 653 €	0 €
040	Recette	Variation de stocks	84 347 €	277 960 €	362 307 €
TOTAL				+ 117 307 €	

### 2017-12-316 : Budget annexe zone d'activités de Frappe : décision modificative n°1

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement					
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2017	DM	Total budget 2017
011	Dépense	Charges à caractère général	635 000 €	- 598 417,16 €	36 582,84 €
042	Dépense	Variation de stocks	77 828 €	+10 €	77 838 €
TOTAL				- 598 407,16 €	
77	Recette	Subvention Budget Principal	7 959,48 € €	+ 1 592,84 €	9 552,32 €
042	Recette	Variation de stocks	635 000 €	- 600 000 €	35 000 €
TOTAL				-598 407,16 €	

Section d'investissement					
Chapitre	Sens	Objet	Budget 2017	DM	Total budget 2017
16	Dépense	Avance du budget principal	2 000 €	+ 57 798,01 €	59 798,01 €
040	Dépense	Variation de stocks	635 000 €	- 600 000 €	35 000 €
TOTAL				- 542 201,99 €	
16	Recette	Avance du budget principal	552 253,94 €	- 542 211,99 €	10 041,95 €
040	Recette	Variation de stocks	77 828 €	+ 10 €	77 838 €
TOTAL				- 542 201,99 €	

### 2017-12-317 : Encaissement des recettes des ALSH : renouvellement du principe d'encaissement pour l'année 2018

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- renouveler, au titre de l'année 2018, le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes des produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali,

- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement.

### **2017-12-318 : Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe pépinière d'entreprises - année 2017**

A l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à ces opérations :

#### Imputation budgétaire

- Section de fonctionnement : 99 950€

Budget principal - dépenses : chapitre 65, article 6521

Budget annexe « pépinière d'entreprises » - recettes : chapitre 75, article 7552

- Section d'investissement : 1 103 335€

Budget principal - dépenses : chapitre 204, article 2041632

Budget annexe « pépinière d'entreprises » - recettes : chapitre 13, article 1318

### **2017-12-319 : Clôture du budget annexe zone d'activités d'Anglumeau**

A l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- procéder à la clôture du budget annexe « ZAE d'Anglumeau » ;

- approuver les comptes de clôture de cette opération et le versement du solde créditeur au budget principal.

### **2017-12-320 : Adoption du pacte financier et fiscal**

A l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'adopter le pacte financier et fiscal annexé à la délibération qui régit les relations entre La Cali et ses commune membres.

## **ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

### **2017-12-321 : Renouvellement des conventions avec les associations à gestion parentale qui gèrent des établissements d'accueil de jeunes enfants sur le territoire communautaire**

A l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les conventions d'objectifs et de financements pour chaque association.

- les crédits correspondants seront imputés sur les budgets ;

### **2017-12-322 : Fixation des tarifs des séjours des vacances de Printemps 2018 sur le secteur du Sud-Libournais**

A l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à fixer les tarifs selon les grilles tarifaires suivantes :

- Pour le séjour de 40 enfants âgés de 6 à 12 ans dans les Hautes Pyrénées du 8 au 13 Avril 2018 (6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	420,00 €
190,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	230,00 €	240,00 €	

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant et 20% pour le troisième enfant d'une même famille.

## **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

### **2017-12-323 : Convention d'organisation et de remboursement entre la Cali et le CIAS pour la gestion du service de transport des personnes à mobilité réduite - année 2017**

A l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention 2017 portant sur la gestion du service communautaire de transport de personnes à mobilité réduite, pour les personnes en perte d'autonomie, avec le Centre intercommunal d'action sociale du Libournais,
- à accepter sur le budget principal de La Cali la participation financière du CIAS du Libournais correspondante.

## **ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Madame Catherine VIANDON

### **2017-12-324 : Semoctom : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2016**

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2016.

### **2017-12-325 : Smicval : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2016**

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2016.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

### **2017-12-326 : Modifications du tableau des effectifs**

A l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de bien vouloir valider les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Création à compter du 1er janvier 2018 :

- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet, à pourvoir par voie de mutation.
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet, à pourvoir par voie statutaire.
- 1 emploi d'attaché à temps complet, à pourvoir par voie de mutation.
- 1 emploi d'animateur à temps complet, à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle (article 3-2 de la loi 84-53 susvisée).

Suppression à compter du 1er janvier 2018 :

- 1 emploi de technicien à temps complet.
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.
- 1 emploi d'attaché contractuel (article 3-3-2° de la loi 84-53 susvisée) à temps complet.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des salaires et des charges correspondants

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19H50.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.